COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS
Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59
e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2021 A SAINT-BONNET-DE-CRAY

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Bonnet-de-Cray, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2021
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 24 – Votants : 31

Etaient présents : Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Charles VERNAY – M. Georges MATHIEU– M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT –M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – M. Pierre AUVOLAT – M. Jean-François SOULARD – M. Guillaume BUISSON – M. Bernard PATTEUW – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON.

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à M. Georges MATHIEU) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à M. David CORDEIRO) – M. Jean-Paul DUCARRE (pouvoir donné à M. Bernard BIESSE) – M. Gérard PEGON, pouvoir donné à M. Hervé VIZIER) – Mme Claire GAGET (pouvoir donné à Mme Dominique ZANETTO) – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle CORNELOUP (pouvoir donné à M. Pierre AUVOLAT) – Mme Noah LAGOUTTE (pouvoir donné à M. Alain DESCHAMPS) – Mme Patricia MOMMESSIN

Secrétaire de séance : Rachel BESANCON

Le Président ouvre la séance à vingt heures et remercie la Mairie de Saint-Bonnet-de-Cray pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

Suite à l'appel des présents, le quorum est atteint – le conseil peut valablement délibérer.

A l'unanimité Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire séance.

Le compte rendu de la réunion du conseil du 27/09/2021 est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de communes :
Suite aux recommandations de la Sous-préfecture de Charolles, une modification statutaire est nécessaire pour mieux encadrer les attributions de subventions aux associations et pour prendre en compte la nouvelle dénomination de la compétence mobilité.
A l'unanimité, le Conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de communes, avec

introduction d'une nouvelle compétence supplémentaire sans définition d'intérêt communautaire « soutien aux associations qui contribuent à l'image et à la promotion de la Communauté de Communes de Semur en lien avec les compétences communautaires ».
La délibération sera notifiée aux communes, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer à ce sujet.

Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence environnement :
La Sous-préfecture de Charolles demande de compléter la définition de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire environnement, afin de permettre la délégation au SYMISOA des compétences « surveillance et gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau » et « animation, communication ». Cette délégation s'applique uniquement sur le périmètre du territoire communautaire situé dans le périmètre d'intervention du SYMISOA
Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle définition de cet intérêt communautaire.

Subventions à des associations :
A l'unanimité, le Conseil approuve les attributions de subventions suivantes :
- 1800 € pour le concours des bovins de boucherie de Saint Christophe en Brionnais
- 100 € pour le RASED
- 633 € pour l'opération « Drive de Noël 2021 des producteurs locaux » (prise en charge de 50% des frais d'impression du catalogue).

Equilibre 2021 du budget annexe SPIC :
La production d'électricité de l'année 2021 ayant été faible, la recette de la revente est inférieure à la prévision inscrite au budget primitif. 32 500 € nécessaires pour équilibrer le budget, sachant qu'une subvention d'équilibre de 27 000 € seulement avait été prévue.
Pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2021, à l'unanimité, le Conseil valide :
- une reprise partielle de la provision réalisée sur l'exercice 2020, à hauteur de 5 500 €
- la réalisation d'une subvention d'équilibre de 27 000 € depuis le budget principal.

DM au budget principal :
A l'unanimité le Conseil approuve la décision modificative sur le budget principal, en section de fonctionnement.

Ouvertures de crédits d'investissement avant vote budgets 2022 :
Le Conseil approuve à l'unanimité les ouvertures de crédits d'investissement avant vote du budget 2022 pour les budgets principal, environnement et marché, dans les limites règlementaires prévues (25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent).

Avancement du projet de réhabilitation de la Gendarmerie de Semur :
Une étude de faisabilité a été réalisée par cabinet ARCATURE en novembre. Il a travaillé à partir des diagnostics et plans fournis par le Conseil Départemental, mais aussi des pistes de réflexions des élus de Semur et de la commission action sociale.
Le bâtiment principal est globalement sain et en bon état. La pose d'un ascenseur est à prévoir pour créer une accessibilité à tous les étages. Suite aux échanges avec l'ABF, il ne sera pas possible de l'isoler par l'extérieur.
D'après les estimations de travaux communiquées tant pour le bâtiment principal que pour le projet locatif des 3 logements, le budget à prévoir serait d'environ 1,5 million d'euros tout compris (avec acquisition foncière auprès du CD71, honoraires maitrise d'œuvre et dépenses imprévues).
Les premiers contacts avec l'Etat, le département, la CAF et la Région laissent penser qu'il est possible d'atteindre 80% de subvention, ce qui limiterait le reste à charge pour la collectivité. Lors de sa dernière

réunion de comité syndical, le Pays Charolais a décidé de présenter le projet au titre du projet structurant à l'échelle du Pays, dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2022 du Conseil Départemental (subvention potentielle de 250 000 €). La CAF peut aussi financer le projet, en lien avec les actions d'ABISE. Les loyers des locations des logements génèreraient des recettes régulières.

Le projet présenté lors de l'étude de faisabilité est loin d'être définitif. Il doit encore être affiné avec les futurs utilisateurs et partenaires. Le Président indique qu'un emplacement est prévu pour un cabinet médical mais l'installation d'une antenne du Centre de santé n'est pas encore actée. Certes la situation médicale est tendue sur le territoire et elle le sera encore plus dans les prochains mois, avec les cessations d'activités de 2 nouveaux médecins généralistes. Avoir des médecins sur le territoire est essentiel. Cependant, le président estime que, sur ce sujet, il n'y a pas un enjeu de centralité, mais plutôt de proximité : tous les médecins n'ont pas vocation à exercer à Marcigny. Il y a une réelle urgence à trouver des médecins à Marcigny, mais il ne faut pas pour autant empêcher des installations dans des villages. Si l'antenne du Centre de santé ne se concrétise pas dans le projet, la place prévue pourra facilement être affectée à d'autres utilisations.

Après cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'engager le projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais afin de créer un pôle d'accueil de services à la population,
- Approuve le plan de financement de l'opération arrêté à 1 500 000 € HT,
- Autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de :
    - l'Etat, au titre de la programmation 2022 DETR, DSIL ou CRTE
    - du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, au titre de l'Appel à projet Territoires 2022 – projet structurant à l'échelle du Pays Charolais Brionnais
    - du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, au titre des programmes « Habitat Aménagement » et « Espaces Nouveaux, Villages Innovants »
    - de la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire,
- Autorise le Président à lancer une consultation de maitrise d'œuvre pour cette opération,
- Décide d'acheter la parcelle n°AE 294, d'une superficie de 2 538 m², située au bourg de Semur-en-Brionnais et propriété du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, au prix de 155 700 € (soit l'estimation des Domaines moins 10%).

Le Président évoque la possibilité de déposer un second dossier de subventions dans l'appel à projets du Conseil Départemental. Il propose d'étudier la possibilité de transférer la MAM d'Iguerande dans les locaux de la CC. En effet, la structure d'accueil est à l'étroit dans ses locaux actuels. Avec plus d'espaces, elle pourrait augmenter sa capacité d'accueil et permettre l'installation d'une nouvelle ASSMAT, permettant d'accueillir plus d'enfants. Un architecte viendra très prochainement valider la faisabilité de ce projet.

Affectation euro communautaire FRT :
Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'affectation de la participation communautaire d'un euro par habitant au fonds régional des territoires à l'enveloppe de fonctionnement. Cette contribution a notamment permis de mettre en place l'action collective en faveur des restaurateurs (69 bons collectés à ce jour sur les 132 émis)

Attribution d'aides FRT :
Le Conseil octroie à l'unanimité 2 nouvelles subventions au titre du FRT :

- 2 000 € à l'épicerie DARMET pour un projet investissement
- 1 720 € à la boulangerie l'Iguerandaise, pour un projet d'investissement

Le bilan de cette opération est conforme aux prévisions : 11 entreprises ont été aidées et tous les crédits disponibles ont été consommés.

Convention d'aide à l'immobilier d'entreprises :
Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention avec le Conseil Régional pour l'année 2022.

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) :
M. POPELIN présente la démarche menée tout au long de l'année avec la CAF et la CC de Marcigny. 5 objectifs prioritaires ont été identifiés :

- Comment conforter les modes d'accueil petite enfance,
- Comment valoriser la place de l'enfant et du jeune sur le territoire
- Comment renforcer le lien social sur le territoire ?
- Comment renforcer l'accès aux droits ?
- Comment améliorer la mobilité ?

Chaque enjeu est décliné en orientations, faisant l'objet de fiches actions. Les actions à mettre en place visent à faire évoluer l'existant, à créer de nouveaux équipements ou à développer de nouvelles actions. Le document présentant les conclusions de la CTG a été envoyé préalablement aux délégués.
Afin d'animer cette démarche dans le temps et mettre en œuvre la réalisation des fiches actions, une réflexion est actuellement conduite sur le poste de chargé de coopération. Le recrutement d'une personne dédiée à cette fonction est indispensable. Des échanges sont en cours avec la CAF et la CC de Marcigny pour définir le profil et le portage du poste. Une partie du coût du poste peut être subventionnée par la CAF.
Suite à la présentation, le Conseil émet un avis favorable à la démarche et autorise le Président à signer la CTG.

D. CORDEIRO regrette le refus persistant du Sous-Préfet de ne pas labelliser une Maison France Service sur la Communauté de communes. Cela handicape le territoire et ses habitants, car de plus en plus de démarches doivent être effectuées via ces structures. Il évoquera de nouveau le sujet avec le Préfet lors d'un prochain échange.

Modification des statuts du SYMISOA :
Le Conseil approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du SYMISOA, nécessaire suite à sa nouvelle labellisation.

Participation à la lutte contre les ragondins :
Le SYMISOA, en partenariat avec la fédération départementale de chasse 71, va engager une opération de lutte contre les ragondins. Les Communautés de communes de son périmètre situées en Saône-et-Loire sont sollicitées pour un accompagnement financier, proportionnel à la surface couverte.
Le Conseil valide à l'unanimité une participation à ce programme à hauteur de 137 € pour l'année 2022.

Participation au contrat territorial de la plaine alluviale Loire :
Ce contrat est vivement recommandé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour préserver l'écoulement du fleuve Loire, sa dynamique écologique, sa qualité environnementale (faune, flore), pour le linéaire entre Iguerande et le Bec d'Allier.
Pour la Communauté de communes, le contrat prévoit des diagnostics des rivières non couvertes par un Syndicat et pour lesquels la CC doit réaliser un état des lieux (dans le cadre de sa compétence GEMAPI). Participer à ce contrat permettra de pouvoir solliciter et bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne mobilisables pour ces études et travaux éventuels.
La contribution communautaire à l'animation de ce contrat territorial, porté par l'Etablissement Public Loire, s'élève à 1 371 € / an, sur 6 ans. Elle est approuvée à l'unanimité.

Convention pour le traitement des déchets verts à la ferme :
Le GAEC BEAUJEU, exploitant de terrains sur la commune de Fleury-la-Montagne, est intéressé pour récupérer le broyat des déchets verts. G. MATHIEU rappelle qu'il n'y a plus de contrepartie financière.
Le Conseil approuve à l'unanimité la convention avec le GAEC BEAUJEU.

Signature des marchés collecte des déchets :
Suite à la consultation et à l'analyse des offres déposées par les 10 entreprises qui ont répondu (analyse faite par le cabinet AWIPLAN et validée par Maître DUMAS), la CAO d'attribution a eu lieu le 06 décembre 2021.
Les 8 lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 - Collecte en porte-à-porte et points de regroupement des Ordures Ménagères Résiduelles et assimilées : entreprise SECAF CHAMFRAY (Les Grépilles – 42720 VOUGY), pour un montant total sur 6 ans de 1 213 137,00 € HT (PSE lavage des bacs incluse).
  La CAO a décidé de retenir l'offre « variante imposée, qui prévoit une collecte toutes les 2 semaines (C0,5) sauf pour l'EHPAD de Semur-en-Brionnais et un secteur déterminé de la commune de Marcigny maintenus en collecte hebdomadaire (C1). La prestation supplémentaire « lavage annuel des bacs de regroupement » a également été retenue.
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché hors PSE est estimé à 479 520,00 € HT (sur 6 ans) et la prestation supplémentaire éventuelle à 11 322 € HT (sur 6 ans).

- Lot n°2 - collecte en apport volontaire des papiers et emballages hors verre : entreprise COVED (7, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS), pour un montant total de 471 888,38 € HT.
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 231 513,38 € HT (hors facturation de déplacements de colonnes – prestation unitaire facturée selon les demandes des collectivités).

- Lot n°3 - collecte en apport volontaire des emballages en verre : entreprise GUERIN (37, rue Paul Saïn – CS 40100 – 84918 AVIGNON Cedex 9) pour un montant de 125 907,00 € HT
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 58 695,00 € HT (hors facturation de déplacements de conteneurs – prestation unitaire facturée selon les demandes des collectivités).

- Lot n°4 - transport et traitement du tout-venant collecté en déchèteries : entreprise COVED (7, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS), pour un montant total de 1 036 464,00 € HT
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 347 628 € HT (hors mise en place de bennes évènementielles – prestation unitaire facturée selon les demandes des collectivités).

- Lot n°5 - transport et traitement des gravats collectés en déchèteries : entreprise SECAF CHAMFRAY (Les Grépilles – 42720 VOUGY), pour un montant total 107 445,00 € HT.
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 18 900 € HT (hors mise à disposition ponctuelle de bennes gravats – prestation facturée selon les demandes des collectivités)

- Lot n°6 - transport et traitement du bois collecté en déchèteries : entreprise AIGUILLY RECYCLAGE (3962 route de Roanne – 42720 VOUGY), pour un montant total de 126 302,00 € HT
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 69 370 € HT (hors mise à disposition ponctuelle de bennes bois – prestation facturée selon les demandes des collectivités)

- Lot n°7 - transport et traitement des cartons collectés en déchèterie et collecte en apport volontaire : entreprise SECAF CHAMFRAY (Les Grépilles – 42720 VOUGY), pour un montant total 91 935,00 € HT
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 80 149 € HT (déduction des recettes liées au rachat du carton collecte – estimation hors facturation de déplacements de conteneurs – prestation unitaire facturée selon les demandes des collectivités

- Lot n°8 - transport et traitement de déchets dangereux collectés en déchèteries (aérosols, peintures, solvants...) : entreprise ELIMINATION DECHETS INDUSTRIELS DE BOURGOGNE - EDIB (5, boulevard de Beauregard – 21600 LONGVIC), pour un montant total 40 232,80 € HT
  Pour la CC de Semur-en-Brionnais, le marché (sur 6 ans) est estimé à 8 866 € HT.

G. MATHIEU indique que le choix de retenir la collecte des OM toutes les 2 semaines génère 24 000 € de dépenses en moins, par rapport à un maintien d'une collecte hebdomadaire et plus de 10 000 € d'économie par rapport à la dépense actuelle. Au niveau des encombrants, il est indispensable de réduire les quantités à enfouir, pour limiter les coûts (la TGAP va continuer à augmenter très fortement les prochaines années).

Des délégués communautaires expriment leurs craintes qu'une collecte tous les 15j soit insuffisante pour certains habitants (couches bébés, protections personnes âgées, déchets alimentaires des restaurants). Les situations potentiellement problématiques seront étudiées pour voir quelles solutions peuvent être apportées. Au final, l'exercice du tri devient très compliqué car les habitants continuent à payer autant voire plus, avec un service rendu moindre.
A l'issue de ces échanges, le Conseil autorise à l'unanimité le Président à signer les marchés de collectes, pour la CC de Semur-en-Brionnais. Le Conseil indique qu'il faudra bien communiquer sur ces changements, qui vont impacter les habitudes des habitants. Le passage en C0,5 se fera après les collectes de la semaine du 07 au 11/02/2022.

Point sur le projet d'atelier chantier d'insertion (ACI) :
La création de ce nouveau service communautaire a été validée à l'unanimité par le Comité Technique du Centre de Gestion, réuni le 14 décembre 2021.
Les recrutements des 6 personnes se feront par l'intermédiaire de Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Ces contrats, d'une durée initiale de 4 mois, sont renouvelables dans la limite de 2 ans. Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire, ni automatique. Il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements ont été respectés. Pour être éligibles aux CDDI, les candidats doivent répondre à différents critères définis dans le décret du 1er septembre 2021 fixant les critères d'éligibilité pour entrer dans l'IAE.
Les CDDI ouvrent droit à des financements spécifiques de l'Etat, en contrepartie de la mise en place, par l'employeur, d'actions d'accompagnement et de formation de chaque personne, en fonction de son projet professionnel. Le Président indique que l'association ABISE a été sollicitée pour assurer les accompagnements individuels.
Suite à la publication de la fiche de poste, une douzaine de candidatures a été reçue à la Communauté de communes. Des entretiens auront lieu avant la fin de l'année, permettant une constitution définitive de l'équipe pour la mi-janvier 2022. Les postes d'agents techniques polyvalents en insertion créés sont des postes à temps non complet, avec une durée de travail de 28 heures hebdomadaires (soit 80% d'un ETP), réparties sur 4 jours. Ils seront placés sous la direction de l'encadrant technique de l'ACI.
Les missions assurées porteront principalement sur :

- l'entretien régulier du réseau des sentiers de randonnés Balades vertes et de leur balisage,
- l'entretien régulier des espaces verts et du patrimoine communautaires,
- l'entretien régulier des matériels et de l'outillage mis à disposition,
- Le nettoyage et l'entretien de petits éléments du patrimoine public communautaire (murets, croix, fours, puits, lavoirs...) ou communal, selon les sollicitations des communes,
- La réalisation occasionnelle d'opérations de plantations ou replantation,
- L'entretien des équipements de collecte des déchets,
- L'information des habitants sur les consignes de tri, entretien des points d'apport volontaire et des bacs de collecte, construction de composteurs, ...

JC DREVET, responsable de l'équipe, a pris son poste le 15/11/2021. Il travaille sur les listes des matériels et outillages nécessaires à l'équipe. La Communauté de communes a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre d'un Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI), pour l'achat du véhicule et des matériels. Les dépenses sont estimées à 58 000 € et la subvention peut atteindre 75% du montant (soit plus de de 44 000 €). Le Président indique qu'un véhicule 7 places a été identifié. Son achat pourra être finalisé si cette subvention est accordée.

D. CORDEIRO précise enfin que le « camp de base » de l'équipe sera situé à la déchetterie. Les lieux sont sécurisés jours et nuits et son situés au barycentre de la Communauté de communes. Un projet d'aménagement du site doit être réfléchi pour que l'ACI dispose de locaux spécifiques.
H. VIZIER s'interroge sur le bien-fondé de cette localisation, d'autant plus qu'en déchetterie il y aura besoin de place pour mettre en place de nouvelles filières de tri. D. CORDEIRO justifie ce choix une certaine complémentarité entre les missions de l'ACI et celles de la déchetterie (entretien des colonnes PAV, ...). H. VIZIER demande si l'hypothèse d'une installation à Semur, dans les locaux de la gendarmerie a été envisagée. Pour D. CORDEIRO, cette solution ne peut être que temporaire, au démarrage de l'ACI et avant les travaux de

réhabilitation. De plus, la CC n'est pas encore propriétaire du site.
Au-delà des locaux, l'objectif premier est la réinsertion de personnes embauchées. Le suivi et leur accompagnement seront très importants. La mission essentielle de l'ACI sera l'entretien courant des sentiers Balades Vertes et leur balisage, en complément de ce que font les communes. D. CORDEIRO termine en précisant que l'ACI ne fera pas l'entretien de tous les chemins.

A la suite de ces échanges, le Conseil approuve à l'unanimité pour la création des 6 postes d'agent technique polyvalent et autorise le Président à déposer une demande de subvention FDI pour l'achat du véhicule, des matériels et outillages.

L'approbation du règlement intérieur de l'ACI est différée à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Convention avec Brionnais TV :
A l'unanimité, le Conseil approuve le principe d'une convention de partenariat avec la chaîne « Brionnais TV », diffusée exclusivement sur Internet. Il donne mandat au Président pour négocier un partenariat à hauteur de 1 500 € pour 2022.

Avis sur le projet de territoire du Pays Charolais Brionnais
Ce projet de territoire s'inscrit dans l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat de projet, réfléchi à l'échelle du Pays, servira de cadre aux futures contractualisations avec l'Etat, l'Europe et la région. Le CRTE sera voté le 20/12 par le Comité Syndical du Pays.
Le projet de territoire du Pays Charolais Brionnais est une obligation légale. Il a été préparé lors de nombreux temps d'échanges entre élus et techniciens. Il repose sur 3 axes, déclinés en orientations, pour couvrir tous les champs de compétences et d'intervention du Pays, des Intercommunalités et des communes.
Les EPCI et les communes ont été sollicités pour faire remonter leurs projets susceptibles de rentrer dans ce contrat. Une première série de fiches projets a été rédigée. Pour la CC de Semur, elle comprend la réhabilitation de la Gendarmerie et une première ébauche du projet de diversification économique autour du marché, avec identification de nouvelles activités créatrices de valeur pour le territoire (en lien avec la mission ANCT).
Bien que signé cette fin d'année, le CRTE, dans sa forme actuelle, n'est pas un document figé. Si, tout au long de la mandature, des projets conséquents émergent dans les communes, ils pourront être intégrés dans ce contrat.
Après cette présentation, le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de territoire du Pays Charolais Brionnais

Décisions du président :
Lecture des décisions prises depuis la réunion du 27 septembre 2021. Pas de commentaire.

Questions diverses : néant.

Actualités des commissions

Commission agriculture :

- Opération « Drive de Noël 2021 des producteurs locaux » : 111 commandes comptabilisées (contre environ 400 en 2020). En dépit de cette baisse, le bilan est satisfaisant (des producteurs ont aussi participé aux marchés de Noël et des achats ont aussi eu lieu en direct. Les producteurs remercient

les CC pour l'impression des catalogues et les communes pour la distribution.

- P. AUVOLAT informe le Conseil d'arrêts d'exploitations agricoles à Iguerande (1), Oyé (2), Ligny (2), Briant (1), Saint Julien (1) et Saint Christophe (1). Dans la plupart des cas, ces fermes sont reprises. Une nouvelle installation est en cours sur la CC.
- Même si la commission ne s'est pas réunie depuis plusieurs mois, beaucoup de sujets agricoles sont menés malgré tout. Des échanges réguliers ont lieu avec E. PERRADIN de la Chambre d'agriculture, pour tracer des perspectives en vue de 2022 et des années suivantes.
- Le bilan de l'activité du marché sur les 3 premiers trimestres sont très positifs, avec de bons niveaux d'activité (980 animaux en moyenne par marché), des taux de vente proches de 90% et des résultats financiers encourageants.

Commission tourisme / culture :

- Le calendrier des manifestations 2022 est pratiquement prêt. Le bon à tirer sera validé d'ici la fin de la semaine. La livraison est prévue début janvier et la distribution sera assurée par chaque commune courant janvier. 3000 exemplaires seront imprimés.
- Sentiers « Balades vertes » : des poteaux et des pancartes sont cassés. Leurs remplacements seront à prévoir l'an prochain
- F. de BELIZAL invite les communes à retirer purement et simplement les panneaux blancs installés il y a une vingtaine d'années dans chaque village et qui font aujourd'hui double emploi avec les panneaux de départ des Balades Vertes. De plus, leur état est souvent peu flatteur pour le territoire.

Commission communication / liens communes :

- Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux 2022 est compromise, cette année encore.
- En conséquence, pour informer les habitants des projets communautaires, F. ANTARIEU suggère de densifier le magazine « Regards Brionnais ». Il propose également que chaque commune lui fasse remonter quelques informations sur la vie des villages, à intégrer dans le magazine. La diffusion dans les foyers est à prévoir pour la fin janvier.

Commission action sociale :

- M. POPELIN évoque la dernière Assemblée Générale d'ABISE. Le bilan des activités 2020 de l'association est très satisfaisant, compte tenu de toutes les difficultés rencontrées. En 2021, de nouvelles activités délocalisées dans les communes, au plus près des habitants, ont été mises en place. Elles ont connu une bonne fréquentation. La journée X GAMES organisée par Animation Jeunesse a été bien suivie (les jeunes qui ont participé étaient très contents).
- En raison du Covid, le conseiller numérique n'a pas pu se présenter à la commission. A noter qu'il commence sa formation ce jour (jusqu'à fin mars).
- Le déploiement des permanences administrative est différé à janvier. L'action sera réalisée uniquement à Semur et Iguerande et plus à Saint Christophe suite à installation du PIMMS dans les locaux de l'agence postale

Commission environnement

- G. MATHIEU indique que 2 nouveaux vice-présidents ont été élus au SMEVOM, en remplacement de S. HUET, démissionnaire : V. CHAUVET et F. DEJOUX.
- Lors de sa dernière réunion, le SMEVOM a décidé de ne pas augmenter le coût d'adhésion des collectivités en 2022. Par contre, le cout de traitement des OM refacturé aux Communautés de communes passera de 172 à 180 € / tonne en 2022 (+11 € TGAP et baisse de 3 € du coût du transport). Enfin, des reversements SMEVOM seraient encore envisageables cette année en raison de la hausse des coûts de rachat des matières.

- En vue des prochaines échéances de tri des biodéchets, G. MATHIEU invite les communes où il y a des restaurants et des cantines à réfléchir à la possibilité d'installer des composteurs collectifs. Les communes intéressées doivent se faire connaître. Pour une bonne efficacité du composteur, G. MATHIEU estime qu'il serait mieux que leur gestion se fasse par des agents municipaux.
- Une rencontre entre les 3 CC de Marcigny, Semur et Brionnais Sud Bourgogne est prévue le 18/01 à Fleury-la-Montagne pour étudier l'opportunité d'une élaboration en commun d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). D. CORDEIRO indique que, pour lui, l'échelle la plus logique pour penser un tel dispositif est le Pays. Mais comme 2 Communautés de communes ont déjà commencé leur PCAET individuellement, il est effectivement intéressant de réfléchir le sujet à l'échelle des 3 CC du Brionnais.

Commission urbanisme :

- D. CORDEIRO évoque un travail en cours avec les services de l'Etat et du Pays sur les changements de destination et sur les impacts du Zéro artificialisation.
- Afin d'envisager plus sereinement les évolutions à apporter au PLUI, il faudrait attendre que le SRADDET et le SCOT se stabilisent pour savoir dans quelle direction travailler. La rédaction du cahier des charges a néanmoins commencé.
- Les communes peuvent avancer dans le recensement des bâtiments pour les changements de destination.

Actualités des communes

- ***Saint Bonnet de Cray :*** attente de la livraison des panneaux d'adressage
- ***Saint Christophe en Brionnais :*** achèvement de l'adressage début janvier avec la pose des mâts et des panneaux ; le bilan du marché de Noël organisé par le comité des fêtes ce week-end est très satisfaisant, tant pour les exposants et que les visiteurs
- ***Saint Didier en Brionnais*** : poursuite des travaux d'aménagement du bourg
- ***Saint Julien de Jonzy :*** adressage bientôt fini (pose en cours)
- ***Sainte Foy :*** attente de la livraison des panneaux d'adressage
- **Sarry :** réception des panneaux d'adressage – ils seront posés prochainement
- ***Semur en Brionnais :*** marché de Noël organisé le week-end dernier ; fréquentation correcte
- ***Briant :*** le plan d'eau a été vidé avec autorisation de la Préfecture
- ***Fleury-la-Montagne :*** les travaux de la 2ème tranche d'aménagement du bourg se terminent demain ; le repas des anciens est annulé et remplacé par une livraison de repas à domicile
- ***Iguerande :*** report du repas des anciens ; attente de la livraison des panneaux pour d'adressage ; début des travaux de la médiathèque le 02/12 ; poursuite de la saison culturelle : le prochain spectacle, destiné aux jeunes, aura lieu le 18/12
- ***Ligny en Brionnais :*** l'aménagement de la place de l'église avance bien ; le jardin du souvenir dans le cimetière est presque terminé ; des plantations d'arbres ont été réalisées dans le bourg
- ***Mailly :*** antenne relais posée mais pas encore en fonctionnement (problème de réception) ; repas des anciens et Noël des enfants maintenus avec les précautions sanitaires ; M. POPELIN signale le vol d'un panneau d'adressage
- ***Oyé :*** maintien du repas des anciens ; réfection des toits de 2 bâtiments communaux ; organisation d'une formation sur l'utilisation du défibrillateur avec la Croix Rouge ; annulation de l'arbre de Noël des enfants mais visite du Père Noël ce samedi dans les maisons du village.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h35

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Rachel BESANCON

CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Saône-et-Loire